

*La Légation des Pays-Bas à Berne au Département politique*

N n° 5988

Berne, 19 août 1920

En me référant à l'aide-mémoire confidentiel du 18 avril dernier<sup>1</sup>, B. 56/41/7, A.E., j'ai l'honneur, par ordre de mon Gouvernement, de faire connaître ci-dessous à votre Excellence le point de vue de mon Gouvernement à l'égard de la coopération proposée des Pays-Bas avec la Suisse et les Etats scandinaves.

Le Gouvernement de la Reine est d'avis que la collaboration des Etats susvisés en ce qui concerne les questions relatives à la Société des Nations sera utile à condition que l'échange de vues se fasse de telle façon qu'il ne puisse donner lieu à une certaine méfiance ou à des soupçons d'une formation de bloc séparé. D'après l'avis de mon Gouvernement, la difficulté existe dans le fait qu'il faudra trouver une forme dans laquelle cet échange de vues devrait se faire. Les soi-disant conférences fixes ou incidentes dont le public sera au courant ne semblent pas utiles. Mon Gouvernement croit qu'un échange de vues entre les représentants diplomatiques des Puissances respectives sera plutôt indiqué. Cependant dans le cas où on s'entendrait à cet effet sur le choix d'une ville déterminée (Berne, Stockholm ou La Haye) le danger existe que l'échange de vues prenne une forme trop concrète. Si par contre le contact pourrait avoir lieu d'une façon moins apparente par des entrevues qui pourraient avoir lieu tantôt à Berne tantôt à La Haye etc. le désavantage se fera ressentir que chaque fois d'autres personnes y seront mêlées ce qui ne paraîtra pas profitable au caractère confidentiel de cet échange de vues.

Afin de pouvoir éliminer autant que possible les difficultés susvisées mon Gouvernement croit qu'il serait plus opportun de se mettre d'accord chaque fois qu'une collaboration semblerait désirable au sujet de la manière dont l'échange de vues devrait se faire en tenant compte du caractère spécial de la matière en cause.

C'est dans cet ordre d'idées que le Ministre des Affaires étrangères à La Haye se propose de délibérer en temps utile avec le Ministre de Suisse à La Haye sur la question de savoir quels sujets, se trouvant sur l'ordre du jour de la réunion du 15 novembre prochain de l'Assemblée de la Société des Nations, pourront être examinés au préalable par la Suisse et les Pays-Bas éventuellement avec la collaboration des Etats scandinaves.

---

1. Cf. n° 301.

20 AOÛT 1920

779

A cette occasion il pourrait être constaté en même temps si la présence de techniciens à cette délibération serait désirable tandis qu'on pourrait fixer, le cas échéant, la ville où ces entrevues auront lieu.

M. Carlin qui a eu un entretien à ce sujet peu de temps avant son départ en congé avec le Jonkheer van Karnebeek pouvait s'accorder avec cette solution dont il renseignerait son Gouvernement à son arrivée à Berne.